

Communiqué de presse
19 septembre 2022

Un nouveau contrat de filière Aquaculture signé par la Région Grand Est !

Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, et Lakhdar Tamazouzt, Président de la Filière Aquacole du Grand Est (FAGE), ont signé, ce jour, un nouveau contrat de filière Aquaculture pour la période 2022-2027, à Friesen (68). Celui-ci définit les orientations stratégiques, les objectifs et les actions nécessaires pour développer cette filière et traduit la volonté partagée des professionnels et de la Région d'accroître sa compétitivité sur le territoire.

Avec ce contrat, la FAGE se pose en interlocuteur privilégié de la Région sur les problématiques aquacoles. A ce titre, elle participe à l'instruction des dossiers dans le cadre des différents dispositifs proposés par la Région. La FAGE s'engage également à sensibiliser les exploitants à la gestion durable des chargements piscicoles ainsi qu'à maintenir et à restaurer des surfaces écologiques de végétation aquatique de bordure, telles que les roselières et les herbiers aquatiques.

Le Grand Est est la troisième région de production de poissons d'étang. Les producteurs aquacoles du territoire réalisent un chiffre d'affaires annuel de 20 millions d'euros et la filière représente 150 emplois directs.

La filière aquacole est composée de deux branches :

- La salmoniculture produit environ 900 tonnes de salmonidés par an, essentiellement de la truite, sur 35 sites de production. Une moitié de la production est destinée à la consommation, l'autre moitié au repeuplement ;
- La pisciculture d'étang représente 8 000 hectares d'étangs et produit environ 900 tonnes de poisson sur 15 sites de production par an principalement de la carpe et du brochet. 90% de la production de poisson d'étang est commercialisée pour le repeuplement.

Le nouveau contrat de filière devra répondre à trois enjeux :

- Développer, accompagner et transformer les exploitations aquacoles pour accroître leurs performances économiques, sociales et environnementales ;
- Renforcer les actions d'expérimentation et mener des études prospectives en lien avec les techniques de production, la préservation des espèces, la transformation, la commercialisation et l'adaptation au changement climatique, notamment vis-à-vis de la ressource en eau ;
- Développer les débouchés et les marchés régionaux en facilitant la transformation locale et en améliorant la promotion de la production aquacole régionale auprès du grand public.